

La nouvelle démarche de qualification des chambres d'hôtes du Bessin

« Bessin Qualité Chambres d'hôtes »

Afin de garantir la qualité des chambres d'hôtes présentes dans leurs outils de promotion touristique, les offices de tourisme de la destination Bayeux – Bessin – Plages du Débarquement, nouvellement présidée par Mme Christelle ANDRÉ, Vice-Présidente d'Isigny-Omaha Intercom en charge du tourisme, ont mis en place pour la première fois une démarche de qualification de l'offre. Après contrôle par une société spécialisée, les premiers établissements ont reçu leur attestation.

De nouvelles exigences pour la qualification de l'offre dans le Bessin

Jusqu'à maintenant, les établissements désireux d'intégrer les outils (guide d'accueil et site internet) de la Commission Pôle touristique du Bessin, devaient – en plus de la déclaration en mairie obligatoire – être affiliés à un label officiel ou une marque reconnue : Clévacances, Gîtes de France, Fleur de Soleil, B&B France, Bienvenue au Château...

Compte tenu de l'évolution du marché de l'offre touristique et des habitudes de consommation, et après discussion avec les prestataires de la destination, les offices de tourisme du Bessin ont décidé de supprimer cette exigence pour 2018.

En revanche, afin de garantir la qualité des chambres d'hôtes présentes dans leurs outils de promotion, ils demandent aux établissements qui ne souhaitent plus être labellisés de s'engager dans la nouvelle démarche de qualification de l'offre : la démarche « Bessin Qualité Chambres d'hôtes ».

Les offices de tourisme accompagnés par la société 2B&G Qualité

Les offices de tourisme ont confié le contrôle des hébergements volontaires à la société 2B&G Qualité, basée à Evreux, accréditée notamment pour ses activités d'inspection des meublés, hôtels 1* à 3*, campings et villages vacances. Après vérification des établissements – suivant une grille de 56 critères adaptés aux besoins de l'activité – un certificat est remis aux propriétaires, attestant de la qualité de l'hébergement.

Cette qualification, reconnue notamment par Calvados Attractivité et Normandie Tourisme, est délivrée pour 5 ans.

Comment faire pour intégrer la démarche « Bessin Qualité » ?

Les établissements souhaitant s'engager dans la démarche doivent remplir la demande d'engagement envoyée par courrier par leur office de tourisme référent. Après vérification des prérequis (déclaration en mairie et situation à jour des versements de la taxe de séjour), ce dernier fait suivre le dossier au bureau de contrôle 2B&G Qualité. Le coût de la démarche n'excède pas 200 € TTC pour 5 ans.

Les établissements qualifiés s'engagent à signer le contrat de service et régler le coût de la démarche, demander la visite pour l'intégralité des chambres, respecter l'intégralité des textes en vigueur, afficher le logo de la qualification à l'extérieur de l'établissement et sur ses outils de communication, adhérer à son office de tourisme référent pour la durée de la qualification (5 ans) et l'informer en cas de modification majeure de l'hébergement.

A ce jour, six premiers établissements ont d'ores et déjà reçu leurs attestations : La Ferme de la Fresnée à Mosles, L'Hôtel particulier Poppa, Les Glycines, La Tour Louise et Le Clos de Bellefontaine à Bayeux, ainsi que Mon Taj Mahal à Guéron.

